

ICG
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2025 – 071 DU 12 FEVRIER 2025

portant nomination des membres du Conseil
d'administration de l'Agence de Développement
des Arts et de la Culture.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-001 du 06 janvier 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2023-412 du 26 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- vu** le décret n° 2025-045 du 05 février 2025 portant approbation des statuts modifiés de l'Agence de Développement des Arts et de la Culture ;
- sur** proposition du Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 12 février 2025,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommés membres du Conseil d'administration de l'Agence de Développement des Arts et de la Culture, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA**, Ministre du Tourisme, de

la Culture et des Arts ;

- madame **Coline-Lee TOUMSON-VENITE**, représentante de la Présidence de la République ;
- monsieur **Rachidi RADJI**, représentant du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale ;
- monsieur **Rodrigue CHAOU**, représentant du Ministère de l'économie des Finances ;
- monsieur **Blaise TCHETCHAO**, représentant du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- monsieur **Florent COUAO-ZOTTI**, président du Conseil artistique de l'Agence de Développement des Arts et de la Culture ;
- monsieur **José PLIYA**, membre du Conseil artistique de l'Agence de Développement des Arts et de la Culture.

Article 2

Monsieur **Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA**, est nommé président du Conseil d'administration de l'Agence de Développement des Arts et de la Culture.

Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans, renouvelable, pour compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

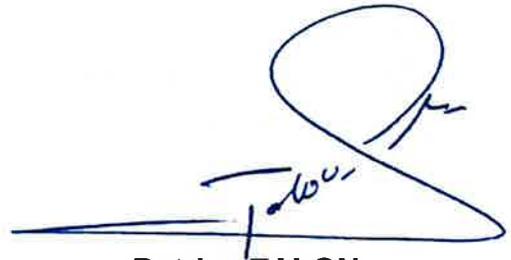
Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2024-900 du 17 avril 2024 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence de Développement des Arts et de la Culture.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 12 février 2025

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Ministre du Tourisme, de la Culture et des
Arts,



Babalola Jean-Michel H. ABIMBOLA

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; HCJ : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MEF : 2 ; MTCA : 2 ; AUTRES MINISTERES : 19 ;
INTERESSES : 7 ; SGG : 4 ; JORB : 1.